

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
Hors du DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50  
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

### Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 12 <sup>m</sup> matin.	3 h. 51 <sup>m</sup> soir.	12 h. 36 <sup>m</sup> matin.	11 h. 44 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 48 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 50 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 17 <sup>m</sup> »	10 h. 15 <sup>m</sup> »	—	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	11 h. 30 <sup>m</sup> »	2 h. 19 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 10 Janvier.

## Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès du Salon. Par suite d'un traité avec l'Editeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25.

Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs-d'œuvre dans nos bureaux.

### TITRES DES SUJETS :

Le Printemps. — L'Été. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Gôûter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapeau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand-Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres, en ajoutant 1 fr. 25 pour frais d'emballage et de transport.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 janvier 1884.

M. Guichard, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence.

Le président déclare la session ouverte et prononce l'allocution d'usage.

Il dit que le pays compte sur le patriotisme de tous pour apaiser les divisions. Le principe même sur lequel repose le régime républicain commande la concorde.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(43)

## L'IDOLE

Tout pensif, il retourna à son grog et à sa lettre.

Myriam avait couru longtemps, la fièvre aux mains, la tête en feu. Cent fois les branches basses froletent son visage qu'elles auraient pu déchirer, cent fois les brusques ressauts du terrain la mirent en danger d'une chute mortelle.

La jeune marquise eût été insensible, en ce moment, à d'autres périls, car les derniers mots de sa cousine d'Avrigné rétentissaient à son oreille : — Quand le comte Maxence sera marié !...

Cette femme d'éducation si vulgaire, n'avait-elle point menti dans la bassesse de son cœur ? Si cela était, que faisait Gourmalec à Carnouet ?

Myriam le connaissait ; elle savait que c'était lui qui, avec le commandant Humbert, assistait naguère M. de Briey dans le duel, qu'il avait soigné le blessé dans sa maison où jamais il ne se serait avisé de demeurer pour sa propre satisfaction un seul jour.

Ses intérêts l'appelaient au loin. Veillait-il à ceux d'un autre ?

Pourquoi était-il à Carnouet ?

— Que m'importe ? murmura-t-elle.

D'où lui venait cette curiosité douloureuse ?

Si, dans le domaine des idées, la liberté est absolue, dans le domaine des actes la volonté individuelle doit céder devant la collectivité. Pour assurer l'union, il faut se pénétrer de cette vérité que le droit de gouverner la France doit appartenir à la France.

Si la République devait périr, le danger ne viendrait pas de ses adversaires, mais de ses divisions, car elle serait condamnée fatalement à l'impuissance.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection du président : votants, 292 ; M. Brisson, 224 voix, élu, bulletins blancs, 54.

M. Brisson est proclamé président.

Le résultat du scrutin pour l'élection des vice-présidents est négatif, le quantum n'ayant pas été atteint.

Le nouveau scrutin est renvoyé à jeudi.

### SÉNAT

Séance du 8 janvier 1884.

Présidence de M. Carnot, doyen d'âge.

M. le Président déclare ouverte la session du Sénat pour l'année 1884. Il invite les plus jeunes membres présents à venir prendre place au bureau en qualité de secrétaires.

MM. Delbreil, Yerninbac, Brugeroles, Béral, Berlet et Cuvinot prennent place au bureau.

M. le Président donne avis que les prières publiques ordonnées par la Constitution auront lieu dimanche 13, à midi précis.

Le président s'exprime ainsi :

Il pense qu'au point de vue politique et financier, le gouvernement profitera de l'expérience qu'il vient d'acquérir. Il déplore de voir le Sénat saisi aussi tardivement du vote des lois des finances.

M. Carnot pense que les travaux du Sénat doivent commencer par le vote du budget et se continuer par la loi sur les récidivistes, par la loi municipale et par la loi sur les syndicats professionnels.

L'éclaircie qui semble se faire dans notre horizon politique nous permet de suivre avec plus d'attention ce qui se passe au Tonkin.

Faisons des souhaits pour nos braves soldats qui combattent vaillamment pour l'honneur du drapeau.

Le capitaine Gourmalec avait apparemment bien le droit d'être chez lui. Le comte Maxence avait le droit d'aimer une femme, et même toutes les femmes, une seule exceptée.

Ce droit, c'était envers elle qu'il cessait de l'avoir. Il n'y avait qu'elle justement qu'il ne lui fût pas permis d'aimer.

Myriam se sentait brisée. L'accablement succédait en elle au jeu violent des nerfs et au feu de la fièvre qui l'avait soutenue depuis une heure.

Elle laissa flotter la bride, et son cheval fatigué, trempé de sueur, ralentit aussitôt son allure.

La marquise n'y prit point garde et continua d'avancer dans la direction du bac, le front incliné, les yeux à demi-clos, comme si elle avait voulu se prémunir contre les visions qui se levaient devant elle sur le chemin.

Ce fut ainsi qu'elle atteignit, sans le voir, un homme qui marchait lentement dans le même sentier. Elle ne l'aperçut qu'à l'instant où il se rangeait pour lui livrer passage.

— Martin ! dit-elle.

Le vieux garde avait préparé la journée, mais l'âge qui commençait à l'alourdir, ne lui avait pas permis de prendre une part plus active à la chasse, il retournait pédestrement au château.

A l'appel de sa maîtresse, il tressaillit de tout son corps.

Depuis six mois, elle avait cessé de lui adresser la parole et se bornait, quand elle le rencontrait, à lui rendre son salut d'un signe ou d'un geste. Elle n'oubliait pas que sa cruelle rencontre avec Maxence, le soir du mariage, avait été l'œuvre du vieux serviteur.

Le Sénat décide que jeudi aura lieu l'élection du bureau définitif du Sénat.

### Informations

#### EN COCHINCHINE

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante du gouverneur de la Cochinchine :

Saïgon, 6 janvier 1884, 5 h. m.

La canonnière l'Aspic, venant de Tourane, est arrivée à Saïgon apportant un télégramme de Tricou au président du conseil, annonçant la reconnaissance, sans aucune restriction, par le nouveau roi, du traité du 25 août. Cette nouvelle enlève tout intérêt à mon télégramme annoncé et par lequel j'avais l'intention de vous rendre compte, d'une manière détaillée, que dans ses lettres du 16 au 21 décembre, Champeaux exposait qu'il avait conjuré les conséquences de la mort de Hiep-Hoa, que la situation vis-à-vis de la cour de Hué était aussi satisfaisante que possible et que les négociations engagées par lui avaient eu les résultats suivants :

- « Maintien du traité dans son intégrité ;
- « Affichage du traité par les soins du conseil de régence ;
- « Peines sévères obtenues contre mandarins les plus hostiles à notre cause et contre les assassins des chrétiens ;
- « Poste de la légation augmenté de cent hommes. »

Il ajoutait que le conseil de régence était même disposé à consentir à l'occupation de la citadelle de Hué.

THOMSON.

D'autre part, le président du conseil a reçu de M. Tricou la dépêche suivante par voie de Saïgon :

Huê, 1<sup>er</sup> janvier 1884

Le nouveau roi de Hué vient de me remettre la déclaration suivante :

A M. Tricou, ministre plénipotentiaire, envoyé de la République française près S. M. le roi d'Annam.  
« La cour de Hué et le gouvernement d'Annam

Depuis, elle en avait assez souffert pour que son ressentiment ne s'éteignit point ; mais en ce moment, ayant si peu de courage contre elle, comment en aurait-elle eu contre les autres.

— Martin, dit-elle, je n'en puis plus. Aide-moi à descendre, je t'en prie.

Il présenta sa large main calleuse, la marquise y posa son petit pied.

Une fois à terre, elle se soutenait à peine et, rencontrant un arbre, elle s'y adossa.

Le mouvement de la course avait détaché ses cheveux qui lui couvraient presque tout le visage ; Martin ne put qu'en deviner la pâleur. Il mit un genou sur le chemin, dans le lit de feuilles sèches :

— Vous ne m'en voulez donc plus ? demandait-il.

Myriam, sans répondre, s'appuya sur cette vieille épaule fidèle.

Les larmes qui la suffoquaient éclatèrent. Le vieillard en sentit une qui roula jusque sur son visage et reçut, comme en extase, cette pluie bénie.

— Oui, d'abord, disait-il, pleurez, cela vous soulagera ; mais, moi, le vieux Martin, moi qui suis un homme des bois, je peux sécher ces pleurs-là, d'un mot et je le ferai.

On ne m'empêchera point de parler, et vous-même à présent vous aurez beau me le défendre ! Tout le monde vous aime ; mais les autres, en vous aimant, pensent à eux.

Pourvu que vous les rendiez heureux, ils ne se soucient guère que vous ayez les yeux rouges le matin et que votre visage devienne blanc comme si votre sang s'en allait de vos veines.

déclarent officiellement, par les présentes, donner leur adhésion pleine et entière au traité du 25 août 1883, s'en remettant au gouvernement de la République quant aux adoucissements qui pourraient y être ultérieurement apportés. Le texte français seul fera foi. »

Le sceau royal a été apposé sur la présente déclaration.

Je serai reçu demain en audience solennelle par le roi, entouré de son conseil de régence. Je ne saurais trop louer le tact, l'habileté et le courage dont a fait preuve notre résident, M. de Champeaux, dans des circonstances aussi critiques,

TRICOU.

### TRAITÉ DE COMMERCE.

Nous publions quelques renseignements sur l'état des négociations engagées entre l'Autriche-Hongrie et la France, au sujet de la conclusion d'un traité de commerce. — On est arrivé à faire porter les négociations sur les points suivants : M. Foucher de Careil demande l'abaissement des droits exorbitants qui pèsent sur les vins, droits qui ont été élevés brusquement à cinquante florins. — M. le comte Kalnoki accèderait au désir de la France, mais à la condition qu'elle supprimerait pour l'Autriche-Hongrie les mesures tutélaires de quarantaine qui frappent le bétail étranger sur le territoire français.

D'un autre côté, l'Italie va conclure prochainement avec la France un nouveau traité sur la propriété littéraire en remplacement du traité du 13 janvier 1862 qui expire le 30 de ce mois.

### LE TUNNEL PYRÉNÉEN.

La commission d'ingénieurs chargée d'étudier la création d'un tunnel à travers les Pyrénées, sur le territoire de la commune de Canfran, devait se réunir le 15 courant à Pau, pour s'entendre définitivement sur les termes du rapport à présenter au gouvernement espagnol. Diverses objections ayant été présentées contre les propositions formulées, les délégués reconnurent qu'il était nécessaire de faire de nouvelles études sur place. En conséquence

Le vieux Martin vous aime pour vous, jamais il n'a pensé à lui.

Il a eu de la patience depuis six mois.

Vous ne lui disiez rien, il ne voulait pas vous importuner ni vous fâcher davantage, quoiqu'il souvent il ait senti son vieux cœur bien gros ; il espérait que vous reviendriez à lui quelque jour.

Il n'y a que lui que vous ne craigniez point.

En attendant, il travaillait à rassembler de quoi vous consoler et vous faire voir clair dans les jours à venir, quand le moment aura sonné.

Allez ! il sait d'où vous venez à cette heure, de la maison de Carnouet, n'est-ce pas ?

Vous l'avez peut-être trouvée fermée si le maître est allé à Vannes ou à Nantes pour voir son navire.

C'est cela qui vous fait peur et vous fait pleurer...

Gourmalec reviendra, il a promis d'être là toujours, et Martin depuis un mois a fait bien des fois le chemin, car c'est là où l'on apprend ce que pense le jeune homme...

— Tais-toi ! balbutia Myriam. Je ne veux pas savoir de qui tu parles. Et si je le savais, je te répondrais : — Que m'importe ?

— Là, mon Dieu, que vous importe ? Ce n'est pas la peine de vous cacher du vieux Martin ni de vous mentir à vous-même. Si vous le voulez, mettons que cela ne vous fait rien... Oh ! rien de rien ! Je ne vous dirai donc pas que le jeune homme s'est retiré chez lui en Bourgogne parce qu'à Paris il a de la parenté qui voulait le marier... Des gens qui se mêlent de tout !... Lui, bien sûr, ne voulait pas. Mais alors on jassait : le duel a fait du tapage. Cela ne lui convenait point.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

a réunion qui devait avoir lieu à Paris le 15 courant, a été remise au 20.

LES BREVETS D'INVENTION.

— Le ministre du commerce va donner une publicité nouvelle et bien plus considérable que par le passé aux brevets d'invention et aux marques de fabrique. A partir du 16 janvier paraîtra un *Bulletin de la propriété industrielle*, tout à fait distinct du *Moniteur officiel du commerce*. Il contiendra les listes des brevets cédés et de ceux tombés dans le domaine public, ainsi que des marques de fabrique déposées dans les greffes des tribunaux de commerce. Il publiera également les actes législatifs réglementaires et de jurisprudence relatifs aux brevets et aux marques de fabrique émanés soit de la France, soit des divers pays étrangers.

— Les ministres se sont réunis mardi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy. Le conseil a décidé que l'entrée en France du journal *le Révolté*, qui se publie à Genève, serait désormais interdite. Il a été décidé, en outre, que des poursuites judiciaires seraient exercées contre la *République démocratique et sociale*, journal hebdomadaire dirigé par M. Talandier, député de l'Extrême-gauche.

— Plusieurs affiches ont été apposées dans la nuit du lundi aux environs de la Chambre des députés. Chacun a pu lire les mots : Vive Clovis Hugues ! au gros caractères d'imprimerie.

L'ENTENTE DES PUISSANCES.

D'après une dépêche adressée de Vienne au *Daily Telegraph*, l'entente existerait entre les trois grandes puissances centrales, en vue de tous les événements qui pourraient se produire en Europe.

Ces puissances seraient décidées à prêter leur appui, en cas de nécessité, à la dynastie d'Alphonse XII et à empêcher le renversement des institutions monarchiques.

Toutefois, elles n'interviendraient pas dans les affaires intérieures de l'Espagne, tant que la forme du gouvernement ne serait pas mise en question.

— Le *Novelliste de Rouen* annonce que Monsieur le comte de Paris vient, ainsi qu'il en a l'habitude chaque année, de faire don de la somme de 3,000 francs, aux pauvres de Dieppe.

Russie.

Une dépêche particulière de Saint-Petersbourg affirme que l'enquête ordonnée, au sujet de l'assassinat du lieutenant-colonel Sudeikin, a amené la découverte d'un nouveau complot contre la vie du czar.

Un grand nombre d'arrestations ont été opérées depuis quelques jours, surtout parmi les étudiants et les policiers.

Une grande panique règne dans les sphères officielles.

— Une dépêche de Saint-Petersbourg, dit que le bruit court que l'état du Czar est grave. La balle n'a pu être encore extraite; on craint des complications.

L'entourage est très préoccupé de cette situation et des menaces nihilistes.

PROTECTIONNISME AMÉRICAIN.

On mande au *Times* de Philadelphie 7 janvier : Un bill dirigé contre la France et l'Allemagne a été déposé aujourd'hui au congrès.

Il porte que, toutes les fois qu'un gouvernement étranger prohibera ou restreindra l'importation des viandes salées provenant d'Amérique, le président de la République prohibera, de son côté, l'importation aux États-Unis des vins, liqueurs et autres marchandises provenant du pays qui aura provoqué cette mesure.

La prohibition durera jusqu'à ce que le pays visé ait rapporté lui-même ses mesures restrictives.

Revue des Journaux

La France traite de la question du Tonkin.

Le traité de Hué, conclu entre la France et l'Annam, vient de recevoir une nouvelle consécration. L'énergie que M. de Champeaux a dû déployer pour l'obtenir, prouve au moins que la première était insuffisante. Il y a souvent loin d'un traité à son exécution.

Les vicissitudes du traité signé et résigné dans la capitale de l'Annam doivent nous mettre en garde contre une satisfaction prématurée.

En tout cas, il nous semble que le ministère a pour devoir immédiat de soumettre enfin aux Chambres le traité dont il lui a jusqu'ici refusé la communication officielle.

La Liberté écrit à ce sujet :

Le nouveau souverain et ses ministres ont officiellement donné leur adhésion pleine et entière au traité du 25 août 1883. Il n'en faudrait pas conclure toutefois que le gouvernement annamite accepte sincèrement le nouvel ordre de choses créé par une convention que l'amiral Courbet lui avait présentée à la pointe de l'épée.

Pour ce qui est de l'exécution loyale du traité, c'est autre chose. Les mandarins n'accepteront franchement notre protectorat que lorsqu'ils seront bien persuadés de l'inutilité des tentatives qu'ils pensent faire pour s'y soustraire, et ils ne le seront que le jour où notre armée aura brisé toutes les résistances qu'elle rencontre sur le Fleuve Rouge.

Le *National* s'occupe de la question budgétaire et il ajoute ces réflexions :

Avec tant de richesses sous la main, les Chambres, loin de viser à des économies, n'auront su que nous endetter en multipliant nos charges et sans trouver le moyen d'y faire face. Elles ont dépassé le budget des monarchies, elles ont voté dépenses sur dépenses sans mesurer nos forces, elles n'ont pas même attentivement veillé à l'emploi de nos deniers, elles n'ont rien contrôlé sérieusement, discutant les budgets à la dernière heure de l'année, superficiellement, et ressemblant ainsi à ces trop fameux conseils de surveillance auxquels se fie d'abord le public actionnaire, auxquels il s'en prend ensuite quand les affaires vont mal.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

D'après un bruit très accrédité, M. Bergon, minotier, beau-frère de M. le sénateur Béral, serait appelé à la perception de Puy-l'Évêque en remplacement de son beau-frère, M. Béral, décédé.

M. Agar, ancien trésorier général du Lot, serait nommé entreposeur des tabacs à la manufacture de St-Etienne.

La Cie du Chemin de fer d'Orléans a envoyé à M. le Maire de Cahors une somme de 200 fr. pour le soulagement des pauvres de la commune.

Le Maire rappelle aux propriétaires ou gardiens de chiens, que le délai pour faire les déclarations expire le 15 janvier; que les chiens non déclarés peuvent être imposés au double et triple de la taxe.

Un recensement général des chiens de toute catégorie sera fait dans la commune.

AH QUEL PLAISIR D'ÊTRE TÉMOIN !

La *Revue scientifique* publie la leçon d'ouverture du cours de notre compatriote M. Lacassagne, professeur de médecine légale à la faculté de médecine de Lyon.

M. Lacassagne, dans cette remarquable leçon, étudie le rôle du médecin devant les cour d'assises.

Le passage ayant trait à la situation qui est faite aux témoins mérite d'être cité. Il ne fallait rien moins que cette verte critique, partie des chaires officielles, pour appeler l'attention du ministre de la justice sur un état de choses vraiment déplorable. Nous citons :

Dès que l'appel des témoins est fait, on les conduit dans une salle spéciale, où ils sont parqués quelques fois pendant de longues heures. Je n'hésite pas à dire que je trouve inconvenant le sans-façon avec lequel les témoins sont traités : presque toutes les salles de témoins que j'ai fréquentées sont aussi malpropres que puantes; il y fait toujours ou trop froid ou trop chaud. Aussi que de fois ai-je entendu des témoins se plaindre, tempêter contre les longueurs de l'instruction, accuser surtout cette taxe ridicule qui, pour les pauvres gens, n'est même pas la rémunération du temps perdu, conclure enfin invariablement : « C'est la dernière fois qu'on me voit ici; à l'avenir, je ne serai plus témoin; un crime se passerait à côté de moi, que je dirai que je n'ai rien vu, rien entendu. » On s'explique ainsi les difficultés de plus en plus grandes de l'instruction; la rareté, l'insignifiance des témoignages. C'est une grave question, inaperçue aujourd'hui, mais qui avant peu fixera l'attention des hommes d'Etat.

LA LIMITE D'ÂGE POUR LES FONCTIONNAIRES DES DOUANES

Une nouvelle limite d'âge a été fixée, ainsi qu'il suit, pour l'admission à la retraite des fonctionnaires de l'administration des douanes : Directeurs et receveurs principaux, 67 ans; Inspecteurs et sous-inspecteurs, 65 ans; Contrôleurs et agents inférieurs, 63 ans.

LES COULEURS VÉNÉNEUSES

Une ordonnance de police a interdit l'emploi de certaines couleurs qui contiennent des éléments nuisibles. C'est souvent un surcroît de dépenses pour les fabricants français, car les couleurs vénénéuses interdites coûtaient moins cher que les couleurs inoffensives.

Les Allemands, eux, n'étant pas atteints par cette ordonnance, nous inondent de jouets à bas prix — des soldats de plomb colorés, par exemple — peints avec des couleurs défendues aux fabricants français.

De cette façon la concurrence française est impossible, et les enfants n'en seront que mieux empoisonnés!

Nous demandons qu'on nous protège contre cette invasion!

NOUVELLES MILITAIRES

Le 14 janvier s'ouvriront, au chef lieu de chaque brigade d'artillerie, les examens des sous-officiers candidats à la nouvelle école de Versailles.

Le ministre de la guerre vient de déterminer le nombre exact des chevaux que chaque corps de troupe devra réformer par an. La remonte aura ainsi une base fixe pour les achats, et les éleveurs pourront préparer un nombre raisonnable de poulains en vue des besoins certains de l'armée.

CHEMINS VICINAUX

Au cours de la discussion du budget, M. Tirard a annoncé que le gouvernement exposerait, au début de la session ordinaire de 1884, deux projets de loi organisant sur les bases nettement déterminées : l'un, la caisse des écoles; l'autre, la caisse des chemins vicinaux. Ce projet portera en principe que les subventions ne seront désormais accordées aux communes, qu'en vue de la construction et de l'entretien d'un réseau dit de première ligne. On évitera ainsi que les secours de l'Etat, ne soient employés à faire des chemins d'une utilité contestable.

Suivant l'évaluation à laquelle on s'est livré, la dotation totale de la caisse des chemins vicinaux devrait être portée à 365 millions, y compris les 20 millions qui, sur l'initiative de M. de Saint-Prix, ont été votés pour 1884. Cette caisse ainsi dotée pourrait fonctionner sans encombre jusqu'au complet achèvement du réseau de première ligne.

D'un autre côté, on annonce que plusieurs députés ont l'intention de demander le rattachement des chemins vicinaux au ministère de l'Agriculture. Selon ces députés, il y aurait un grand intérêt au point de vue communal et au point de vue agricole, à ce que les chemins vicinaux fussent distraits du ministère de l'intérieur.

REMONTE

MM. les éleveurs, propriétaires et marchands de chevaux sont informés que la commission de remonte de la 17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie se réunira à la caserne de gendarmerie, à Agen, le 20 janvier courant, à 8 heures du matin, pour procéder à l'achat de chevaux destinés aux militaires de l'armée.

Les animaux à présenter doivent avoir la taille de 1<sup>m</sup> 52 et être âgés de 4 ans au moins.

LE DROIT DE FERMAGE DES FABRIQUES

Un de nos abonnés nous demande si une fabrique a le droit d'affermir de gré à gré une maison ou un terrain qui lui ont été légués.

Non, l'adjudication est nécessaire pour les baux de toute durée.

Les baux à court terme peuvent cependant avoir lieu de gré à gré, par autorisation préfectorale; mais pour les baux à long terme, une adjudication devant un notaire, désigné par le préfet, est toujours nécessaire.

PRIX DE LA POUDRE.

Par arrêté du ministre des finances, le prix de la poudre de commerce extérieur vendue en barils sera fixée de la façon suivante à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain :

Poudre ordinaire . . . . . 83 fr. 50 les 100 kil.

Poudre forte . . . . . 88 fr. 25 —

Ces poudres seront également livrées en barils de contenances diverses.

ACCIDENT

Le nommé Lafragette, Jean-Pierre, âgé de 36 ans, mineur et chef de chantier sur les chemins de fer en construction, né à Sabadel, commune de Latronquière, domicilié à Cahors, rue de la Mercy, faubourg St-Georges, a été, mercredi 9 du courant, victime d'un accident. Cet individu, ayant voulu se rendre compte si les mines étaient bien chargées, a gravi l'escarpement où elles se trouvaient; arrivé à une hauteur de 5 mètres environ, le pied lui ayant glissé, il est tombé sur le bas du talus, et s'est brisé, dans sa chute, la jambe gauche au-dessus du genou, et la jambe droite à hauteur de la cheville. Ce malheureux, auquel MM. les docteurs Caviole et Gélis ont prodigué leurs soins,

a été admis d'urgence à l'hospice. Ce pauvre ouvrier est marié et père d'un enfant de 3 ans. Aujourd'hui 10 janvier l'état du blessé est relativement satisfaisant.

Plainte ayant été portée par le sieur Bouysou Antoine, rue Destien, à Cahors, pour vol d'arbustes, les recherches opérées ont permis d'établir que l'auteur de ce méfait est le nommé M... Auguste, demeurant route de Toulouse, contre qui procès-verbal a été dressé.

UN VOLEUR PINCÉ

Le 8 janvier courant la police, a opéré l'arrestation du nommé C... J..., natif de Laroque-des-Arcs, lequel profitant de la confiance de la demoiselle B..., gérante du bureau de tabac situé place au bois à Cahors, venait de lui enlever une certaine somme d'argent de son tiroir. Il résulte des renseignements, pris que le coupable n'en était pas à son coup d'essai; et qu'à diverses reprises, il s'était déjà rendu coupable du même fait. Le total de l'argent volé à différents intervalles peut être évalué au chiffre de 150 fr.

Nous félicitons M. le commissaire de police, de l'activité qu'il déploie pour arriver à la découverte des malfaiteurs. Depuis quelques temps les scélérats jouissaient chez nous une telle quiétude, que c'en était vraiment ridicule. M. Bon-toux, l'acompris et il agit vigoureusement. C'est bien.

MARTEL. — Le marché du 5 était bien approvisionné. Les noix ont valu de 6 à 7 fr. le sac; le froment de 18,50 à 19,75 l'hectolitre. Les troffes ont valu de 3,50 à 5,50 le 1/2 kilog.

Haute-Garonne

On annonce la mort à Toulouse du R. P. Ramière, de la Compagnie de Jésus, qui dirigeait le *Messenger du Sacré-Cœur*, revue religieuse qu'il avait fondée depuis vingt-deux ans.

Dordogne

CHASSE AU LOUP. — La meute de MM. Marraud, de Verneilh et de Beynac, vient de lancer un vieux loup dans la forêt du Darmarais.

Après une chasse de trois heures, il a été tué devant les chiens. L'animal pesait 85 livres.

Le surlendemain, les mêmes chiens ont lancé un jeune loup de l'année et, après quatre heures et demie de chasse, M. de Beynac le tuait d'un coup de carabine. Ce louvard, devenu presque vieux loup, pesait 62 livres.

SARLAT. — On ne saurait apporter trop d'attention aux blessures qui peuvent résulter de vases brisés; elles sont quelquefois beaucoup plus dangereuses qu'on ne pense au premier abord.

Ces jours derniers, un jeune enfant est tombé sur une bouteille qui s'est cassée et dont un fragment lui a fait au bras une entaille que l'on a supposé, en la voyant, n'être qu'insignifiante.

Mais la plaie ne se cicatrisait pas, et au bout d'une semaine l'hémorragie ne pouvait être plus contenue. L'on s'est alors décidé à appeler un docteur qui a reconnu que deux artères étaient tranchées. Après un long et habile travail, on est enfin parvenu à triompher du mal et l'enfant est maintenant en pleine voie de parfaite guérison, mais il l'échappe belle.

PÉRIGUEUX. — Deux détachements de 15 hommes appartenant au 14<sup>e</sup> de ligne, ont quitté, jeudi, Périgueux se rendant l'un à Limoges, l'autre à Bergerac.

Tarn-et-Garonne

Lundi soir, vers huit heures, on commença l'incendie s'est déclaré à la caserne du train des équipages de Montauban.

Des hommes de garde ont aperçu une lueur dans des greniers à fourrages attenants aux écuries. — On a aussitôt donné l'alarme. — Les chevaux ont été mis en sûreté. Deux pompes ont été mises en batterie et on s'est rendu promptement maître du feu. Les dégâts sont insignifiants.

MOISSAC. — Un violent incendie qui s'est déclaré à 4 h. du matin dans une maison appartenant à M. Lafargue, a mis en émoi tout le quartier de la place Saint-Pierre. On a craint un moment une véritable catastrophe. Cependant les secours ayant été promptement organisés, on a pu faire, après de grands efforts, la du feu.

**MONTAIGU.** — Notre foire du 5 a été favorisée d'un très beau temps; néanmoins le champ de foire des bêtes à cornes était moins garni que d'habitude. La terrible panique de Montcuq et celle moins désastreuse de mercredi dernier à Poy-l'Évêque avait intimidé plusieurs propriétaires; les transactions ont été peu nombreuses, quoique les prix fussent relativement assez élevés. Vendeurs et acheteurs étaient toujours sur la qui-vive, prêts à se sauver à la moindre alerte.

**LES VIANDES MALSAINES**

Des mesures sévères ont été prises récemment pour empêcher que des viandes malsaines soient livrées à la consommation. Il paraît qu'elles ne sont pas encore suffisantes.

On rapporte, en effet, qu'un capitaine du 50<sup>e</sup>, chargé des distributions, a dû faire rapporter une certaine quantité de viande mauvaise à un des fournisseurs du régiment.

**LAUZERTE.** — On nous écrit de cette localité: La foire du 7 janvier a été fort brillante. Nos paysans ayant tous besoin d'argent, avaient porté toutes leurs denrées qui, comme on le sait, ne trouvent pas écoulement facile.

Le champ de foire, en particulier, avait attiré toute l'attention et la surveillance de la police; car c'est sur ce point que se portent de préférence les voleurs et les malfaiteurs. Les catastrophes de Montcuq, de Poy-l'Évêque et de Montcabrier, présentes à toutes les mémoires, expliquaient les méfiances et les craintes des paysans.

Vers une heure il s'est produit un incident regrettable. Un brave cultivateur du Lot, plus soucieux de mener à bien ses affaires que de jeter la panique sur le marché, a eu le tort d'examiner de trop près une paire de bœufs qu'il voulait acheter. La police s'est émue et la gendarmerie a conduit notre homme au poste de la mairie au milieu des imprécations de la foule, qui le considérait comme un franc scélérat.

Heureusement pour lui, il lui a été facile d'établir son identité et la pureté de ses intentions.

**Gers**

Le sieur X..., grand propriétaire à Masseure, ayant surpris sa femme en flagrant délit d'adultère chez le sieur B..., a tiré sur celui-ci deux coups de revolver et l'a mortellement blessé.

Le sieur X... et sa femme ont été arrêtés.

**Cantal**

La fièvre typhoïde sévit en ce moment à Brive et à Aurillac. Un jeune professeur du collège d'Aurillac, M. Lartet, professeur des sciences physiques et naturelles, a même succombé en quelques jours; plusieurs élèves du collège et des soldats de la garnison sont atteints.

Cet état sanitaire commande une extrême prudence; aussi M. le Recteur a-t-il décidé d'ajourner la rentrée des collèges de Brive et d'Aurillac et des écoles normales de cette dernière ville.

**Hautes-Pyrénées**

Dans la soirée du premier de l'An, disent les Pyrénées de Lourdes, a été commis à Argelès, chez un officier public, un vol de treize mille cinq cents francs. La clé avait été oubliée, paraît-il, au coffre-fort, et la porte de la rue était restée entr'ouverte. Le voleur aurait saisi l'occasion qui se présentait à lui de faire un coup.

**TERRIBLE ACCIDENT**

Un affreux accident a jeté, jeudi dernier la consternation dans la ville de Forcalquie (Basses-Pyrénées).

La charpente du pont en construction sur la Durance s'est écroulée avec un bruit formidable, à un moment où les ouvriers étaient encore à leur poste dans le chantier; on n'a retrouvé que leurs cadavres.

**Haute-Vienne**

Trois espagnols internés à Limoges ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt. Ils sont inculpés de nombreux vols.

**UNE PANIQUE A BOLTON**

On écrit de Londres:

Une effroyable panique s'est produite mercredi, dans l'après-midi, pendant une des représentations de la ménagerie Wombwell, à Bolton. Au moment où Delmonico, le dompteur, entra dans la cage des lions, un de ces animaux

lui échappa et bondit parmi l'assistance. Le lion se promena en poussant des rugissements et les spectateurs, affolés, se précipitèrent vers la sortie. Plusieurs personnes furent renversées et foulées aux pieds, et une femme, poussée contre une cage, eut le cou déchiré par les griffes d'une lionne. On parvint enfin à capturer le fugitif et à le réintégrer dans sa cage.

**TOURNÉES DRAMATIQUES**

Voici deux nouvelles qui intéresseront les nombreux amateurs de spectacle.

M. Achard, artiste du Gymnase, a traité avec M. Georges Ohnet pour exploiter en province l'émouvante comédie qui a pour titre *Le Maître de Forges*.

M. Achard songera-t-il à Cahors?

D'un autre côté nous apprenons que M. Delétraz a acquis de M. François Coppée le droit exclusif de représenter en province *Severo Torelli*, qui, depuis un mois, attire la foule à l'Odéon. Mme Méa, qui nous fait toujours le plaisir de passer à Cahors, est placée à la tête de la troupe de M. Delétraz.

**PROPHÉTIES POUR 1884**

En voici une empruntée à Thomas-Joseph Mout, qui date du treizième siècle:

« Au nom du Père, du Fils et du St-Esprit, toutes choses terriennes sont muables et Dieu le sait »

En 1884, le printemps sera pluvieux et venteux au commencement, et la fin sera très belle et très agréable.

L'été sera humide et tempéré.

L'automne sera profitable, quoique pluvieux, bon à la vendange et favorable aux semences.

L'hiver sera froid avec pluies et neiges.

Au commencement de l'année tous les grains seront bon marché l'hiver, il fera bon en acheter, car ils seront de bonne qualité.

Les vins délicats seront chers et bien requis.

**LE TEMPS QU'IL FERA.**

Le mois de janvier présentera à peu près les mêmes caractères que le mois de décembre, sur la France et sur les pays voisins; c'est à dire un temps plus souvent couvert, broueux, humide, agité, tempéré, que sec et froid.

**Revue Agricole**

**LES CRÉATIONS DE PRAIRIES ET D'HERBAGES**

Puisque la culture des céréales devient de plus en plus onéreuse en France, nos cultivateurs s'efforcent avec raison de convertir en prairies et en herbages toutes les terres qui sont de nature à donner de bonnes récoltes fourragères ou pastorales.

Dans ce cas, le cultivateur a deux avantages certains: il dépense beaucoup moins en main d'œuvre et en engrais, et ses produits se vendent mieux que les céréales; soit qu'il spéculé sur les animaux d'engraissement, ou sur les élèves, ou sur le lait et les produits de sa laiterie. Le choix de l'une ou l'autre de ces spéculations dépend des circonstances locales faciles à apprécier d'avance: le climat, le sol, l'exposition, la nature du terrain, la facilité de l'arroser ou d'y maintenir l'humidité nécessaire à la végétation des herbes, sont les premiers indices à consulter. Ensuite on doit se baser sur la qualité des produits et sur les prix qu'on obtient sur les marchés de la contrée qu'on habite.

Lorsque cette transformation est dirigée avec l'intelligence convenable, on est toujours assuré, non de faire fortune, mais de tirer de sa terre un revenu satisfaisant en attendant des temps meilleurs, s'il doit y en avoir pour l'agriculture.

Nous pourrions citer plusieurs exemples décisifs de ce genre d'opérations. Nous relevons ici celui de M. Fagot, élève de l'Institut agronomique et agriculteur dans les Ardennes.

Il avait acheté un terrain de 13 hectares et demi de terre argilo-siliceuse payé 1,066 fr. l'hectare. Pour le mettre en valeur, il fit la dépense d'une première jachère, qu'il enfouit en vert, puis il marna et fit un drainage dans la partie inférieure qui était trop humide. Ces dépenses ajoutées au prix d'achat portèrent le prix de revient à 1,550 fr. l'hectare. Dans la contrée ce sol affermé eût été payé 50 fr. l'hectare, soit 3 0/0 environ. La mise en herbage donna

un revenu beaucoup plus élevé et plus sûr, douze jeunes bœufs qui y furent mis gagnèrent en moyenne près d'un kilogramme par jour, en six mois. Au prix de la viande sur pied dans le pays qui est de 80 centimes, les 13 hectares ont produit 1,260 fr. auxquels on peut ajouter 300 fr. pour la saison de novembre au 15 avril, soit un produit de 1,500 fr. au lieu de 650 fr. et la terre gagne toujours en fertilité au moyen des déjections des animaux.

Les propriétaires qui désirent transformer leurs terres en prairies ou en herbages trouveront un guide excellent dans le livre publié récemment à ce sujet par M. Henzé, inspecteur général de l'agriculture, sous le titre *Prairies et herbages* — M. Henzé expose les systèmes de cultures très divers qui se pratiquent dans toutes les régions de la France, depuis les Alpes jusqu'aux pâturages beurriers de la Manche, depuis les Vosges jusqu'aux Pyrénées. — Il y décrit toutes les industries laitières qui ont cours dans chacune de ces régions, si diverses de sol, de climat et de débouchés. L'auteur a pensé avec raison qu'un guide aussi complet serait d'un secours précieux pour tous les propriétaires dans quelques situations qu'ils se trouvent. Nous ne pouvons mieux faire en leur faveur que de les y envoyer.

(Gazette des Campagnes).

**Dernières Nouvelles**

Paris, 9 janvier.

Nous apprenons de source autorisée que le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, vient de faire transmettre à M. de Champeaux, notre résident à Hué, des instructions particulières au sujet de son attitude vis-à-vis du nouveau souverain de l'Annam. La reprise des opérations militaires est également annoncée dans la dépêche ministérielle, pour les premiers jours du mois de mars.

— La promotion de contre-amiral Courbet au grade de vice-amiral, a été signée, hier, par le président de la République.

— Le parquet de la Seine a été saisi par le ministère de la justice, de l'ordre de poursuivre le journal la *République démocratique et sociale*, imprimé et publié à Vincennes.

— On annonce de Perpignan que Don Carlos vient de lancer une proclamation aux royalistes espagnols.

— Il est question de la rentrée politique de M. Duruy, l'ancien ministre de l'Instruction publique, avec une lettre à sensation sur l'enseignement républicain.

— Un drapeau rouge a été hissé, la nuit dernière, au sommet d'un arbre du parc des Buttes Chaumont.

— Le bruit qui a couru, relativement à une indisposition du président de la République, est dénué de tout fondement. La santé de M. Grévy est excellente.

— Le duel entre MM. Aurélien Scholl, et de Dion, a eu lieu ce matin. — M. Aurélien Scholl a été légèrement blessé au côté droit.

Paris, 9 janvier.

**L'ALLEMAGNE ET L'ESPAGNE.**

Les journaux du matin publient une déclaration des conservateurs espagnols, dans laquelle ces derniers protestent contre l'accusation d'être protégés par l'Allemagne, et d'être inféodés à cette puissance.

Paris, 9 janvier.

La droite aura sa part dans la composition du bureau du Sénat. Les membres, à ce qu'on assure, seront portés comme secrétaires.

— L'attaque de Bac-Ninh est attendue pour vendredi prochain.

L'attaque ne sera probablement pas regardée comme un *casus belli* par la Chine, car on ne croit pas que cette puissance soit préparée à une guerre.

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 8 janvier.

La fermeté a été hier encore la note dominante du marché. La progression lente mais continue des cours paraît indiquer que les dispositions de la spéculation se sont complètement modifiées. Les baissiers, forcés dans leurs derniers retranchements se rachètent et contribuent à accélérer le mouvement. Toute la cote a été favorisée et les nombreux coupons détachés à l'ouverture ont été regagnés en partie.

Aujourd'hui le 3 0/0 est à 76.50; l'Amortissable à 77.57 et le 4 1/2 à 106.90.

Le Foncier se tient à 1,255, ex-coupon de 30; la Banque d'Escompte à 507, ex coupon de 6.25; la Banque de Paris cote 342, ex-coupon de 20 fr. Les Chemins de fer font preuve de fermeté; le Lyon à 1,260; le Nord à 1,760; ex-coupon de 20

fr.; le Midi à 1,145, de 20; les Autrichiens à 682, ex-coupons de 20 fr. et le Saragosse à 415, ex-coupon de 10 fr.

Sur le Suez on a détaché un coupon de 35 fr. et on cote 2,022; le Panama fait 490, ex-coupon de 10 fr.

Il y a vendeur à la Banque nationale 11 rue Le Peletier: 17 oblig. Vaux à Fréjus 100 fr.; 100 oblig. Charbonnages de Mondragon 8 fr.; 30 oblig. Tuileries de Bourgogne, nouvelles 85 fr.; 15 oblig. Carrières de Saint-Victor-Lacoste 120 fr.; 30 oblig. Morelli et C<sup>e</sup>, nouvelles 130 fr.; 50 oblig. Salines de la Méditerranée 15 fr.

Il y acheteurs: 30 oblig. Charbonnages du Rhin 100 fr.; 16 oblig. Casino de Nice 110 fr.; 120 oblig. Nord-Ouest de Montevideo 30 fr.; 60 oblig. Salvador 6 0/0 12 fr.; 40 oblig. Constructions de la Vilette 40 fr.; 10 act. Banque des Fonds publics libérées 400 fr.; 10 act. *idem*, non libérées, 400 fr.

**Bourse de Paris.**

Cours du 10 Janvier.

Rente 3 p. %	76.75
— 3 p. % amortissable	78.00
— 4 1/2 p. %	106.60
— 5 p. %	106.95

**BIBLIOGRAPHIE**

La quatrième partie de l'Introduction à la FRANCE ILLUSTRÉE, de V.-A. Malte-Brun, vient de paraître. L'auteur y achève son étude sur l'Histoire générale de la littérature française par province; il y résume l'histoire de l'Agriculture, et du Commerce en France; il y donne enfin une série de tableaux fort intéressants sur la statistique générale des départements et des colonies, sur les circonscriptions ecclésiastiques, judiciaires, universitaires, sur l'organisation militaire et sur la navigation des rivières et canaux.

Cette quatrième partie est ornée de quatre gravures représentant: Le Creusot, le Conservatoire des Arts-et-Métiers, l'Ecole des Beaux-Arts et une réception à l'Académie Française, enfin d'une carte des grands réseaux de chemins de fer.

LES GRIMACES, sommaire du numéro du 5 janvier 1884. — Le véritable savoir-vivre, par Liris. — Les Nouvelles, par Grosclaude. — Les cochers, les étudiants, les chiffonniers et les filles de brasseries. — La grève à faire. — Le Théâtre. — La dormeuse éveillée. — Fiche-Tonkin. — Les affaires, par Sceptique. — suite de l'affaire des Tramways-Nord. — Le vote du conseil général de la Seine. — Index Alphabétique et Anecdotique pour les « Grimaces » de 1883.

**Société Générale**

des  
**PHOSPHATES DU LOT**  
E. RICHARD & C<sup>ie</sup>  
Société en commandite par Actions.  
Capital: 1,100,000 fr.

Il est rappelé à MM. les actionnaires de la Société Générale des Phosphates du Lot, que conformément à l'article 14 des statuts sociaux le versement du troisième quart de 125 fr. par action doit être effectué le 16 janvier 1884.

A défaut de versement dans les délais déterminés par les statuts, l'intérêt court de plein droit à la charge de l'actionnaire à raison de 6 0/0 par an par chaque jour de retard.

Le Gérant,  
E. RICHARD et Cie.

**THÉÂTRE DE CAHORS.**

Spectacle du jeudi 10 janvier 1884.

Représentation extraordinaire  
**Gilette de Narbonne**

Opéra comique nouveau en 3 actes,  
Paroles de MM. Chivot et Duru, m. de M. Audran.

**A VENDRE**

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ**

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

# Primes aux Lecteurs du Journal du Lot.

L'administration du journal, certaine de faire plaisir à ses Lecteurs en les mettant à même de faire connaissance avec une invention qui attire l'attention du monde entier, saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte de leur procurer un avantage considérable.

Elle a fait le choix dans la merveilleuse collection des **TABLEAUX PEINTURE-BOGAERTS**, de trois beaux sujets que l'on peut voir exposés dans nos bureaux. Les reproductions de la Peinture-Bogaerts qui sont de vrais tableaux peints à l'huile mécaniquement, figureront avec honneur dans une galerie de tableaux.

Voici quelques extraits du témoignage des artistes, qui prouvent leur admiration pour l'exactitude et la perfection de l'exécution des tableaux.

- J. PORTAELS.** « J'ai été surpris de la façon vraiment étonnante dont vous avez pu reproduire mon tableau. »  
**Théod. GERARD.** « La reproduction de mon tableau est saisissante de vérité et je ne crains pas d'affirmer que vous serez le véritable vulgarisateur de l'art de la peinture par un procédé industriel. »  
**A. ROBERT.** « La reproduction de mon tableau est parfaite et j'ai failli la prendre pour l'original. »  
**E. MEERTS.** « Indépendamment de la forme et de la tonalité, la facture et même les empâtements, sont rendus avec une vérité étonnante. »  
**J. GEEFS.** « L'artiste qui ont vu votre reproduction du Christ en raccourci de Rubens le priaient pour une bonne copie ; mais lorsque je leur ai dit que c'était une reproduction dont vous étiez l'inventeur, tout le monde en était émerveillé. »  
**Dir. Musée d'Anvers.** « Cette (prime exceptionnelle ne sera valable que jusqu'au 1<sup>er</sup> février,) ces trois sujets sont :

1. Ittenbach, LE SUIAIRE DE S <sup>te</sup> VÉRONIQUE.	Cinq Francs	au lieu de frs.	12.50
2. Rubens P. P., LA S <sup>te</sup> TRINITÉ.	Dix Francs	» » » »	22.—
3. Rembrandt, LA DESCENTE DE LA CROIX.	Quinze Francs	» » » »	26.—

Toutes les demandes et envois du montant, doivent être adressés au Bureau du *Journal du Lot*, Cahors (Lot), et accompagnées du Bulletin de souscription ci-contre.

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné (nom) \_\_\_\_\_  
 demeurant à \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_  
 désire recevoir les tableaux \_\_\_\_\_  
**ITTENBACH, Le Suaire de Sainte Véronique frs. 5 (emballage frs. 1.—) mesure 45+40 Cent.**  
**RUBENS, P. P., la Ste Trinité (le Christ en raccourci) fr. 10 (emball. frs. 1.25) « 63+51 »**  
**REMBRANDT, la Descente de la Croix frs. (emball. frs. 1.50) « 70+50 »**  
 et joins le montant en un mandat-poste.  
 (Signature) \_\_\_\_\_

La plus utile et la plus agréable des étrennes dans la Famille

**C'EST UNE MACHINE A COUDRE !!!**

Nouveaux modèles perfectionnés. — Prix réduits, larges facilités de paiement. — Leçons gratuites. — Echange et location. — Pièces de rechange. — Machines à main et à pédale hygiénique HURTU, breveté S. G. D. G.

Machines à coudre, de salon, de famille et d'atelier depuis 40 francs garantie sur facture.



Machines spéciales pour Lingères, Couturières, Tailleurs, Cordonniers, Selliers, Equipements militaires, etc.

MACHINE à GRIFFE N° 6 & 7

Machines à coudre à fil poissé ; à coudre les sacs et bâches avec ficelle. — Machines à faire les couvre-pieds, la broderie, la dentelle. — Machines à repriser, à plisser, à gancer, etc.

Seule Maison de vente à Cahors.

**J. Larrive, fils aîné**  
 16, rue de la Liberté, 16.

Bretelles américaines hygiéniques. — Cirage sans brosse. Fer Ruger à chauffage intérieur pour Tailleurs, Couturières, Hôtels et ménages. — Tampons et timbres caoutchouc.

## VINS A DOMICILE

**J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.**

A partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

MAISON DES 100.000 PALETOTS  
 CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDE.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

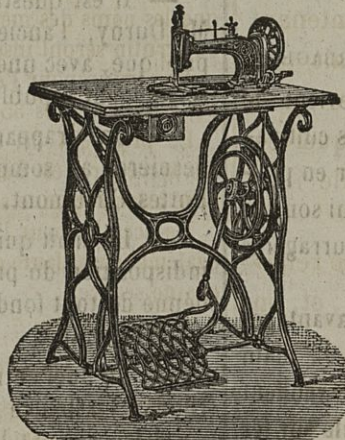
Tous les Envois sont faits franco.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

## AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS  
 Lauréat de l'Académie Nationale  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
 Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze  
 Chalet de l'Hôtel des Ambassadeurs.

**MACHINES A COUDRE**  
 POUR FAMILLES ET ATELIERS  
 (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>

**C. DESPRATS, Successeur**  
 LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

## A VENDRE

PAR SUITE DE FIN DE TRAVAUX

10 forts chevaux de trait.

S'adresser à Monsieur Pastrie Louis, entrepreneur de travaux publics, à Gourdon (Lot).

**AVIS IMPORTANT** Position facile et assurée. Appointements fixes de 200 fr. par mois à personne honnête et sérieuse. S'adresser à Auguste M<sup>y</sup>, Aubais (Gard).

## AVIS

**M. GUILHOU** Adrien, propriétaire à Parnac, informe les cultivateurs du Lot, qu'il mettra à leur disposition, des plants racinés américains, tels que Riparias, Solonis, et Herbemonts.

Pour traiter : s'adresser à M. DERRUPÉ, son régisseur à Parnac, canton de Luzech.

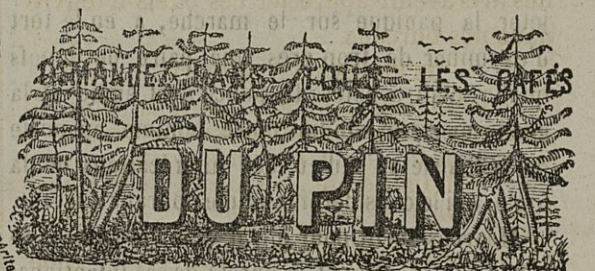
Les prix seront des plus modérés.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

24 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
 MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
 ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
 MEMBRE DU JURY  
 BORDEAUX EX<sup>position</sup> INT<sup>ernationale</sup> 1882 HORS CONCOURS



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**  
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

## DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

## CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

## NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

## TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

## LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

## GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.